

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AS120

présenté par

M. Peytavie, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,  
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,  
Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi,  
M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

**ARTICLE 38**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 14, supprimer les mots :

« et avec des psychologues ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement des député.es écologistes vise à appeler l'attention du législateur sur le risque, dans le cadre du présent dispositif, de relayer les Centres d'Action Médico-Sociale Précoces à de simples structures de coordination, au détriment de l'accompagnement que ces structures proposent, fondé sur une logique pluridisciplinaire.

Le groupe Ecologiste tient à rappeler son attachement à cette offre d'accompagnement et alerte sur les risques d'un glissement de l'accompagnement de la santé mentale vers un dispositif Mon Psy libéralisé.